



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

N°2017/06

Objet : chapitre 5.2 – Fonctionnement des assemblées

Composition de la commission consultative Communication

L'an deux mille dix-sept, le 15 février, à 09h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 15 février 2017

Date de convocation :
30 janvier 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 18
Vote(s) pour 18
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

Délégués de la communauté de communes de Serre-Ponçon :

M. Victor BERENGUEL, M. Christian DURAND, M. Jean BERNARD, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Jean LOUIS GLEIZE (délégué suppléant de Mme Valérie GRECARD), **M. Pierre VOLLAIRE, Mme Chantal ROUX** (déléguée suppléante de Marc AUDIER)

Délégué de la Communauté de communes Val d'Avance Serre-Ponçon

M. Patrick PERNIN

Délégué de la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

M. Roger MASSE, M. Guy KLETTY

Déléguée de la commune du Lauzet-Ubaye

Mme Agnes PIGNATEL

Délégués du département des Hautes Alpes

M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, M. Jean CONREAUX, Mme Pascale BOYER, Mme Valérie ROSSI, M. Joel BONNAFFOUX

Etaient représentés et excusés:

Mme Bénédicte FEROTIN représentée par Marc VIOSSAT a qui elle donne pouvoir

Etaient invités et présents:

M. Pierre ROMANO délégué communautaire suppléant de la Communauté de communes Val d'Avance Serre-Ponçon, Mme Sophie VAGINAY, Présidente de la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, M. Daniel MILLION-ROUSSEAU délégués de la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

Etaient excusés :

M. Marc AUDIER, M. Georges GAMBAUDO, Mme Marie Jeanne FAURE, M. Arnaud MURGIA, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Bernadette SAUDEMON, Mme Maryvonne GRENIER

Le Président expose que le Comité Syndical s'appuie, depuis la mise en place de son règlement intérieur, sur les travaux des commissions extra-syndicale pour orienter ces décisions. Il est ainsi proposé de procéder au renouvellement de la commission « Communication ». Cette commission se donne pour objectif, parfois en liaison avec d'autres commissions, de travailler pour le compte du Comité Syndical, sur les sujets en lien direct avec la communication institutionnelle de l'établissement public ainsi qu'avec tous les supports qui lui permettent de mieux faire véhiculer les informations publiques dont il est dépositaire (règlementation sur la retenue, aménagements publics, gestion des activités...). La commission a vocation de proposer au Comité Syndical les axes

de développement qui lui semblent pertinents ainsi que le degré de priorité des actions qui viendraient correspondre à ces différents axes.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

- Le Règlement intérieur du S.M.A.D.E.S.E.P. modifié, approuvé par délibération du 29 mars 2007 ;
- Que ce Règlement intérieur prévoit la mise en place d'une commission extra-syndicale « Communication » dont la composition doit être fixée par délibération du Comité Syndical ;
- Que cette commission a pour objet d'initier ou de préparer à l'attention du Comité Syndical des rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant cette thématique et d'accompagner, par la concertation locale, la mise en œuvre ou le suivi des décisions du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La nécessité de faire appel, afin de remplir cette mission, aux multiples compétences disponibles au sein du territoire ou même à l'extérieur, tant auprès des administrations que des structures associatives ou privées ;

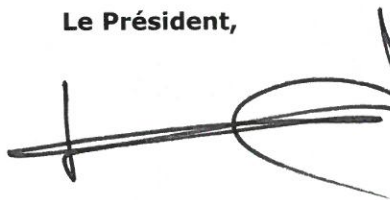

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 15 février 2017 :

- **DECIDE** de retenir, en tant que représentants du S.M.A.D.E.S.E.P. au sein de la commission extra-syndicale « Communication », les personnes suivantes (qui pourront si besoin être remplacées par des suppléants) :
 - ✓ Le Président du SMADESEP, Président de la commission
 - ✓ Mme Valérie ROSSI
 - ✓ M. Marc VIOSSAT
 - ✓ M. Roger MASSE
 - ✓ M. Pierre ROMANO
- **DECIDE** d'associer autant que de besoin à cette commission des personnalités qualifiées dont l'expertise technique est jugée intéressante au regard des dossiers à traiter.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL